

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 24

Présents : 21

Nombre de suffrages : 22

Date de convocation

12/12/2025

Date d'affichage

12/12/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :

Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMET Anne-Claude, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, M. STEENO Nicolas, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s) :

M. DESNOUHES Laurent donne pouvoir à M. CLAIRGEAUX Eric

Etai(ent) absent(s) :

M. HERITEAU Antoine, Mme LUMINEAU Catherine

Etai(ent) excusé(s) :

M. DESNOUHES Laurent

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme DUBIN Nathalie

Numéro interne de l'acte : D07_12_2025

Objet : URBANISME

Détermination du prix de vente de parcelles situées en périphérie du lotissement Les Versennes 2

Monsieur le Maire rappelle qu'en périphérie ouest du lotissement Les Versennes 2, se trouvent des parcelles communales situées en zone agricole qui pourraient être vendues aux acquéreurs des lots adjacents.

La surface à vendre est de 1 069 m².

Il indique que lors de la séance du 18 septembre 2025, le conseil municipal a décidé de vendre ces parcelles au prix de 47,5 € HT € le m², auquel se rajoute une TVA de 9,5 € au m², soit un prix total TTC de 57 € le m².

Les personnes concernées ont été destinataires d'un courrier les informant de cette décision. Certaines ont fait des remarques ou des observations quant à celle-ci.

Le service des domaines, sollicité à cet effet, a évalué les parcelles à 3 € HT le m².

Il propose :

- au vu du déroulement du dossier et des observations formulées, de vendre ces parcelles situées en zone agricole au prix de 33,33 € HT le m², auquel se rajoute une TVA de 6,67 € le m² soit un prix total TTC de 40 € le m².
- De l'autoriser à signer l'ensemble des actes notariés relatifs à la vente de ces fonds de parcelles et des parcelles du lotissement « Les Versennes 2 » chez Maître Tomljanovic, selon les conditions fixées par cette délibération et par la délibération du conseil municipal du 4 novembre 2023.

Envoyé en préfecture le 29/12/2025

Reçu en préfecture le 29/12/2025

Publié le

ID : 085-200059079-20251218-D07_12_2025-DE



Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des présents et représentés, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Vote : Pour 21 ; Contre : 0 ; Abstention : 1

Le Secrétaire de séance,
Nathalie DUBIN

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SEVREMONT

Le Maire, Jean-Louis ROY

